



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



Document d'information tarifaire



Nom du prestataire de compte : AXA Bank Belgium

Intitulé du compte : service bancaire universel

Date : 01/01/2022

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans la Liste des tarifs AXA Banque pour particuliers.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Tenue de compte [service bancaire universel]	Par mois € 5
	Total des frais annuels € 60
Inclut une offre groupée de services comprenant :	
- fourniture d'une carte de débit : [carte de débit AXA]	
- nombre illimité d'opérations en euro :	
• retrait d'espèces en euros : au guichet AXA ou par carte de débit [carte de débit AXA] aux distributeurs automatiques de billets dans la zone SEPA	
• dépôt de billets au guichet AXA	
• paiement par carte de débit [carte de débit AXA] dans la zone SEPA	
• virement en euros	
• ordre permanent	
• domiciliation	
• encaissement de chèques nationaux	
Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément	

Paiements (à l'exclusion des cartes)	
Virement en euros - virement électronique - virement sur papier	service non disponible gratuit
Domiciliation	gratuit
Ordre permanent Opérations refusées pour cause de solde insuffisant (virement en euros, domiciliation, ordre permanent)	gratuit € 5
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit [carte de débit AXA] - prix dès la 2 ^{ième} carte	service non disponible
Fourniture d'une carte de crédit	service non disponible
Retrait d'espèces en euros - au guichet AXA - par carte de débit [carte de débit AXA] dans la zone SEPA - par carte de débit [carte de débit AXA] hors de la zone SEPA	gratuit gratuit € 6
Retrait d'espèces dans une autre devise - par carte de débit [carte de débit AXA]	2% provision de change + € 6
Découverts et services connexes	
Facilité de découvert	service non disponible
Découvert non autorisé	taux débiteur 9,17% (TAEG: 9,5%)
Autres services	
Assurance-compte - assurance décès accidentel	Par an € 5
Extraits de compte - via homebanking - par poste :	service non disponible
• fréquence mensuelle	Par an € 5 + frais de port
• fréquence hebdomadaire	Par an € 30 + frais de port
• fréquence journalière	Par an € 50 + frais de port



Liste des services les plus représentatifs liés à un compte de paiement

TERME	DEFINITION
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITE DE DECOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.